



EXTRAIT DU CODE VESTIMENTAIRE

Collège Citoyen

2024 - 2025

- Les **SOULIERS** vendus chez Unimage sont obligatoires. Le collège exige un avis émis par Unimage pour autoriser une dérogation.
- La longueur permise de la **JUPE** est de 10 cm au-dessus du genou.
- La fréquence des **COURS D'ÉDUCATION PHYSIQUE** est 3 périodes sur 12 jours.
- Les **VÊTEMENTS EXTÉRIEURS** d'éducation physique sont obligatoires. Les élèves doivent porter le pantalon, le kangourou ou le short du Collège entre autres.
- Le **BERMUDA** est permis d'avril à novembre uniquement.
- Les **BAS COLLANTS** sont obligatoires avec la jupe de novembre à avril.
- Le **SARRAU** est obligatoire.

IL EST RECOMMANDÉ POUR UN NOUVEL ÉLÈVE D'ACHETER:

- 3 à 4 hauts (polo, tricot, veste)
- 2 à 3 bas (pantalon, bermuda, jupe)
- Un ensemble d'éducation physique
- Une paire de souliers